



# LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

## PAYS DE LA LOIRE

### SITUATION AU 30 NOVEMBRE 2016

**pôle emploi**

## LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En novembre 2016, **715** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en diminution de **13,3%** par rapport à novembre 2015. Les licenciés avec dispositif représentent **67%** de l'ensemble et affichent une baisse de **22,1%**.

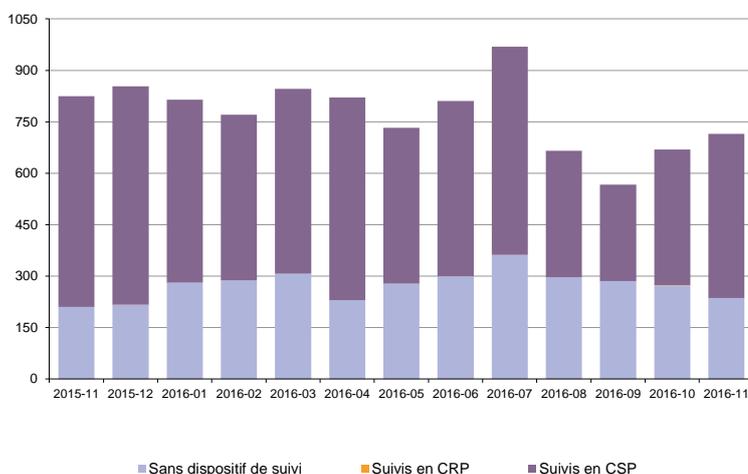
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques affiche une baisse significative depuis août 2015 (**650** licenciements en novembre 2016).

En un an, **9 233** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **19,1%**).

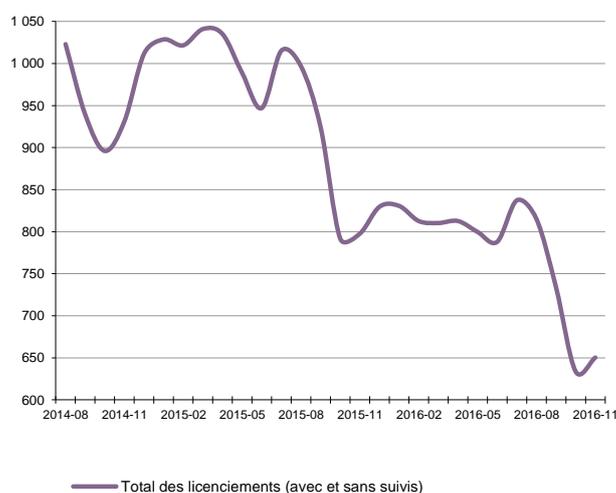
### SOMMAIRE

- 1** Les licenciés économiques
- 2-3** Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4** La DEFM avec dispositif
- 5-6** Le suivi des dispositifs

### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



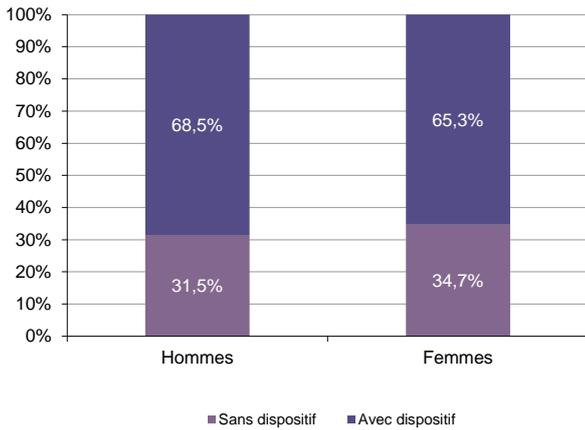
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	nov-16	715	236	33,0%	479	67,0%	NC	NC	479
	nov-15	825	210	25,5%	615	74,5%	NC	NC	615
	Evolution	-13,3%	12,4%		-22,1%				-22,1%
Cumul sur 3 mois	nov-16	1 951	793	40,6%	1 158	59,4%	NC	NC	1 157
	nov-15	2 393	699	29,2%	1 694	70,8%	NC	NC	1 691
	Evolution	-18,5%	13,4%		-31,6%				-31,6%
Cumul sur 12 mois	nov-16	9 233	3 350	36,3%	5 883	63,7%	NC	NC	5 881
	nov-15	11 414	2 957	25,9%	8 457	74,1%	10		8 447
	Evolution	-19,1%	13,3%		-30,4%				-30,4%

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

## RÉPARTITION PAR SEXE

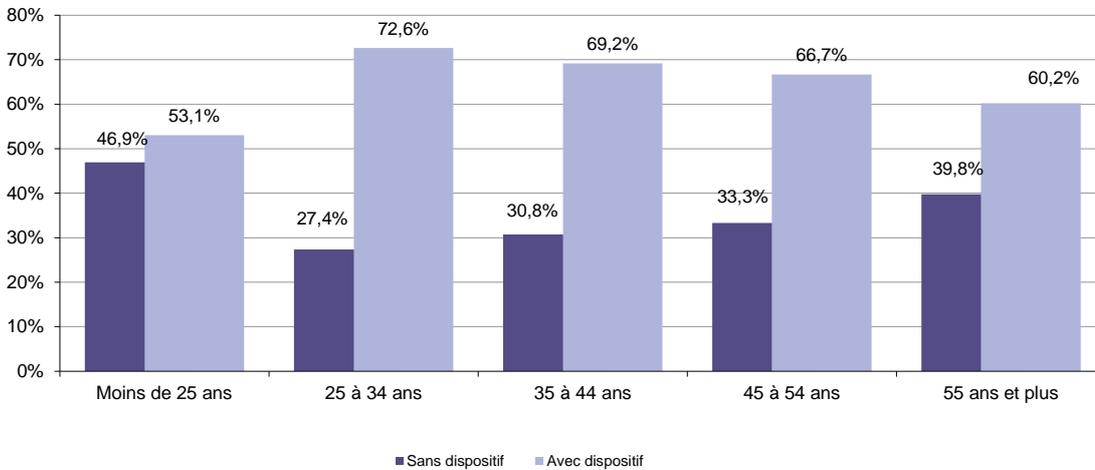


En novembre 2016, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**65,3%**) est moins importante que celle des hommes (**68,5%**).

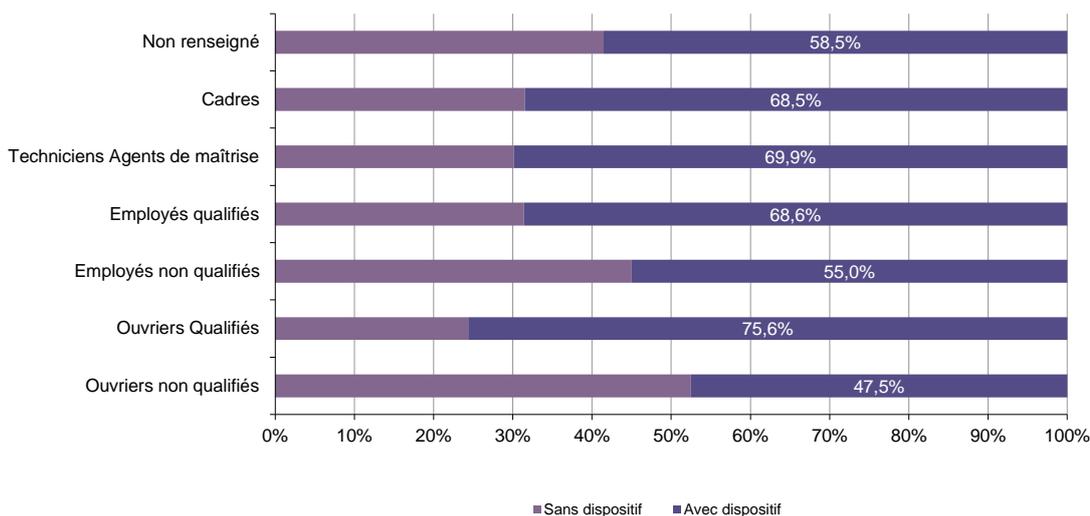
Toutes les autres tranches d'âge ont adhéré majoritairement à un dispositif (de **53,1%** à **72,6%**). La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les ouvriers qualifiés (**75,6%**) et chez les techniciens agents de maîtrise (**69,9%**). Viennent ensuite les employés qualifiés avec **68,6%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**47,5%**).

## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistanat commercial	26	6	20
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	22	8	14
M1607 Secrétariat	19	NC	NC
F1703 Maçonnerie	16	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	16	NC	NC
M1203 Comptabilité	13	7	6
M1608 Secrétariat comptable	13	NC	NC
A1414 Horticulture et maraîchage	12	NC	NC
F1607 Pose de fermetures menuisées	12	NC	NC
M1604 Assistanat de direction	12	NC	NC
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	12	NC	NC
D1212 Vente en décoration et équipement du foyer	11	NC	NC
D1301 Management de magasin de détail	11	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	11	6	5
K1303 Assistance auprès d'enfants	11	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En novembre 2016, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

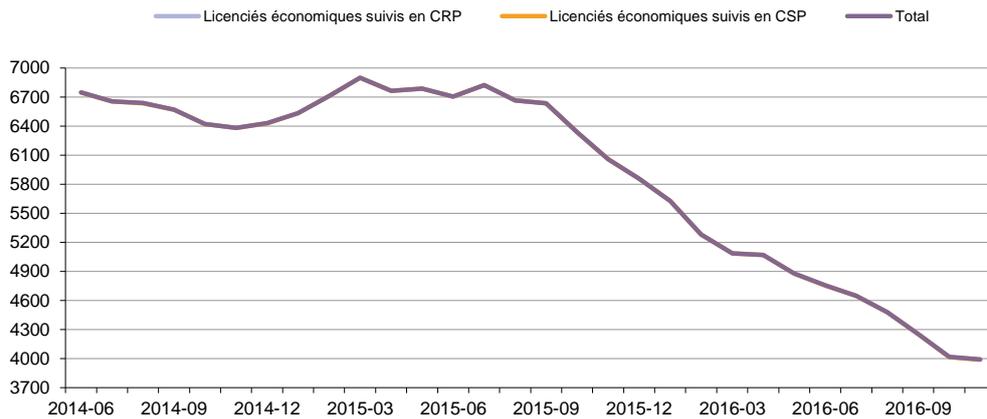
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Vente en décoration et équipement du foyer " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Secrétariat ", " Comptabilité " et " Secrétariat comptable " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Pose de fermetures menuisées " et " Electricité bâtiment " .

## RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT

	Licenciés économiques nov-16	Evolution / nov-15	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	290	-9,4%	88	30,3%	202	69,7%
49 Maine et Loire	123	-36,9%	47	38,2%	76	61,8%
53 Mayenne	72	38,5%	21	29,2%	51	70,8%
72 Sarthe	108	-0,9%	55	50,9%	53	49,1%
85 Vendée	122	-18,1%	25	20,5%	97	79,5%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>715</b>	<b>-13,3%</b>	<b>236</b>	<b>33,0%</b>	<b>479</b>	<b>67,0%</b>

# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

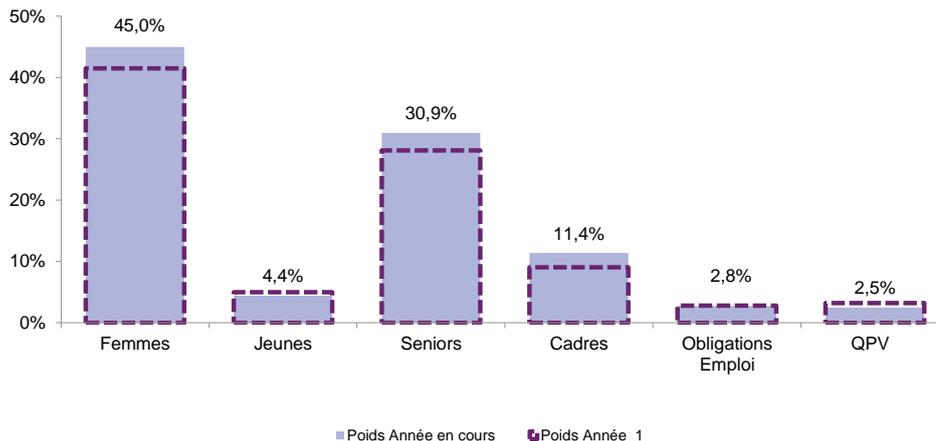
## ÉVOLUTION DES DEFM



	nov-14	nov-15		nov-16	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	6 382	6 060	-5,0%	3 991	-34,1%
dont CRP	NC	NC			
dont CTP	NC	NC			
dont CSP	6 382	6 060	-5,0%	3 991	-34,1%

## RÉPARTITION PAR PUBLIC

	nov-15		nov-16		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 514	41,5%	1 794	45,0%	-28,6%
Moins de 25 ans	302	5,0%	177	4,4%	-41,4%
50 ans et plus	1 704	28,1%	1 235	30,9%	-27,5%
Cadres	549	9,1%	454	11,4%	-17,3%
Obligations d'emploi	169	2,8%	110	2,8%	-34,9%
Quartiers Prioritaires de la Ville	194	3,2%	100	2,5%	-48,5%



Source Persee

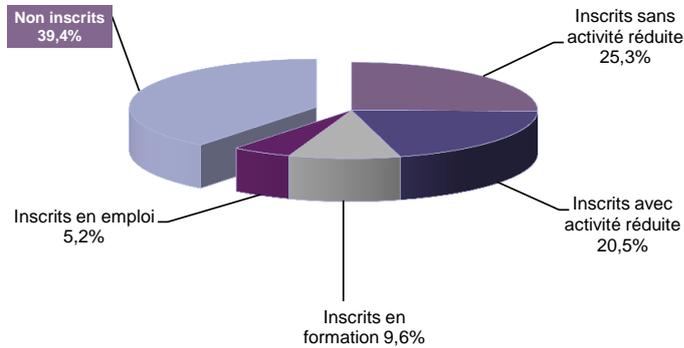
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En novembre 2016, **39,4%** des adhérents de la cohorte d'octobre 2015 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **43,2%** pour la population masculine et **45,6%** pour les demandeurs âgés de 25 à 34 ans.

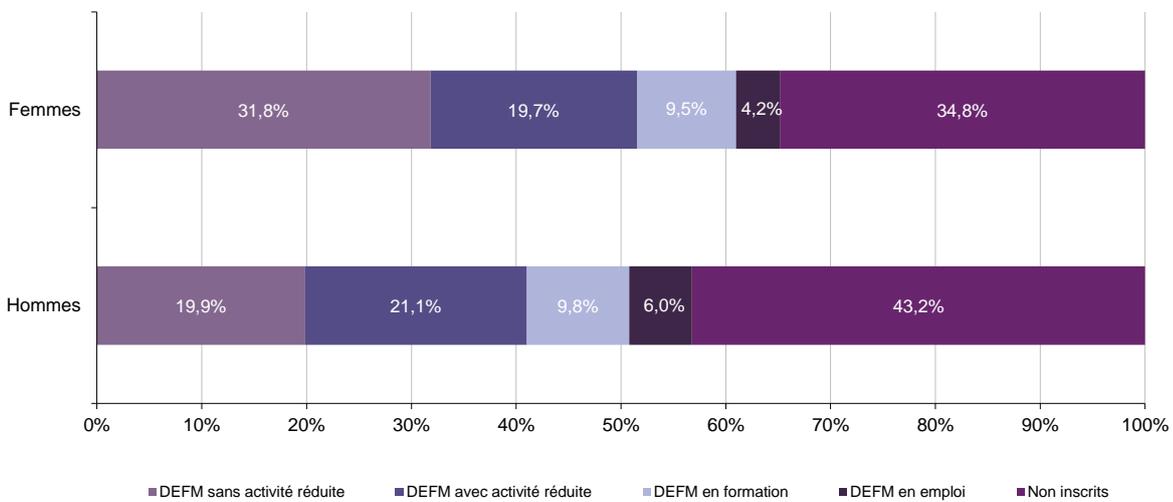
**25,3%** des adhérents d'octobre 2015 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **20,5%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **65,1%**.

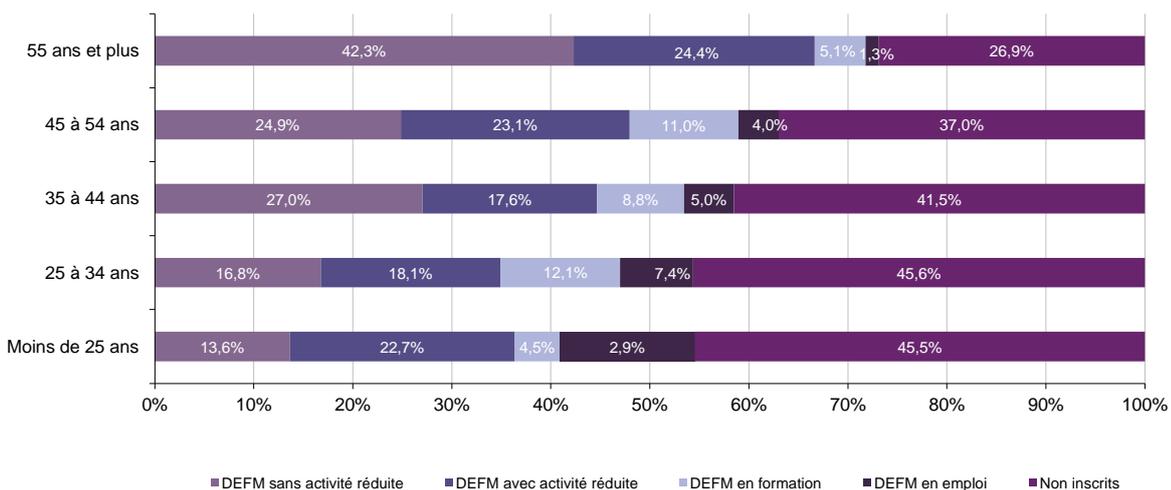
### SUIVI DE LA COHORTE D'OCTOBRE 2015 - 587 ADHÉRENTS



### RÉPARTITION PAR SEXE

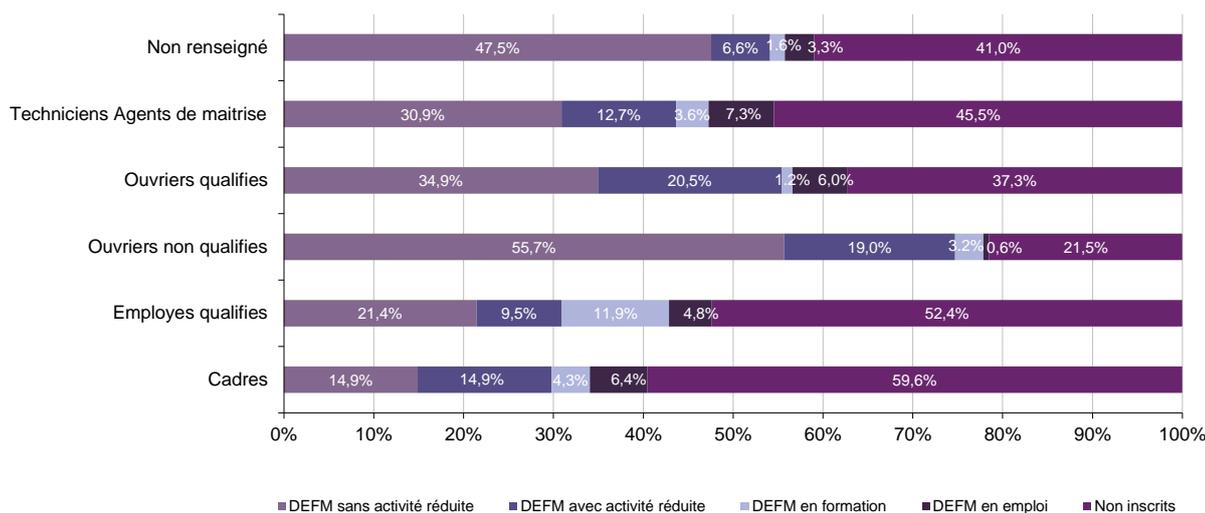


### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les cadres et les employés qualifiés (59,6% et 52,4%).



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP. Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Un nouveau dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique dorénavant aux procédures de licenciement économiques engagées à partir du 1er février 2015.

Son montant est fixé à 75% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication : Alain MAUNY

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAU

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et Evaluation –  
Catherine DORNIC et Brigitte VIGOUROUX